



MAIRIE DE CORMOZ
01560 CORMOZ

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 24.03.2026

ID : 001-210101242-20260320-A2026_2303_004-AI

A2026_2303_004

Arrêté de délégation de fonction au 4^{ème} adjoint

LE MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints à 4,

Vu le procès-verbal d'élection et de l'installation de M Florent CALMET en qualité de 4^{ème} adjoint au maire, en date du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de M Florent CALMET,

ARRETE

ARTICLE 1 – Délégation de fonction:

À compter du 20 mars 2026, M Florent CALMET, 4^{ème} adjoint, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Voirie communale

Instruction et suivi des dossiers relatifs à l'entretien, la réparation et l'aménagement de la voirie communale ;

Gestion des autorisations de stationnement, de dépôt temporaire et d'occupation du domaine public ;

Coordination avec les prestataires et services techniques pour les interventions sur la voirie ;

Propositions de calendrier et d'enveloppe financière pour les travaux de voirie.

- Cimetière communal

Instruction et suivi des dossiers relatifs à la gestion des concessions, à l'entretien et à l'aménagement du cimetière communal ;

Signature des autorisations de mise en bière, d'inhumation, d'exhumation et de reprise de concessions, dans le respect des dispositions légales et réglementaires ;

Suivi des contrôles réglementaires et des obligations en matière de sécurité et d'accessibilité du cimetière ;

Relations avec les familles, les pompes funèbres et les services compétents.

- Matériel Roulant

Instruction et suivi des dossiers relatifs à l'entretien, la gestion et le renouvellement du parc de matériel roulant communal ;

Coordination avec les prestataires pour la maintenance et les réparations ;

Préparation des consultations et analyse des offres pour les marchés publics liés au matériel roulant ;

Propositions de calendrier et d'enveloppe financière pour le renouvellement du parc.

- Station de traitement des eaux

Suivi local de l'état, de l'entretien apparent et du fonctionnement des installations, en lien avec le service compétent de Grand Bourg Agglomération ;

Coordination et transmission des informations avec les prestataires, les services techniques et les autorités compétentes (ARS, Agence de l'Eau, etc.), en lien avec le service assainissement de l'EPCI ;

Signalement au service compétent de toute anomalie ou non-conformité apparente au regard des normes environnementales et des obligations réglementaires ;

Participation aux réunions et comités de suivi liés à la gestion de l'eau et de l'assainissement, en qualité de représentant de la commune ;

Propositions d'actions d'amélioration ou de modernisation auprès du Maire, en lien avec les projets portés par l'EPCI.

ARTICLE 2 – Délégation de signature:

Dans le cadre des compétences déléguées à l'article 1, M. Florent CALMET, 4ème adjoint, est habilité à signer, pour le Maire, tous actes, décisions et documents nécessaires à l'exécution de ses missions, à l'exception des engagements de dépense qui devront recevoir l'aval préalable du Maire.

Les signatures réalisées en vertu de la présente délégation seront précédées de la mention :
« Pour le Maire, l'Adjoint délégué ».

ARTICLE 3 – Publicité:

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune, notifié à l'intéressé, publié sous forme électronique sur le site de la commune et copie en sera adressée à M. le Préfet de l'Ain dans le cadre du contrôle de légalité. En outre, une expédition en sera transmise au comptable public.

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CORMOZ, le 20 mars 2026

M. le Maire

Nicolas SCHWEITZER